



**1, Rue Francis Jammes**

**65 100 Lourdes**

**05 62 42 14 48**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES**

**2021**

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services du SIMAJE

Il est précisé que le SIMAJE tout au long de l'année a veillé à répondre aux exigences des différents protocoles sanitaires liés à la crise sanitaire de la COVID 19.

## Sommaire

1. HISTORIQUE
2. FONCTIONNEMENT
3. RESSOURCES HUMAINES
4. BUDGET / FINANCES
5. SUBVENTION POLITIQUES CONTRACTUELLES
6. SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE
  - PETITE ENFANCE
  - RESTAURATION
7. SERVICE TECHNIQUE/ TRAVAUX/ BÂTIMENTS
8. MARCHES PUBLICS

### **1. HISTORIQUE**

#### **DE LA CCPL AU SIMAJE : Un peu d'historique....**

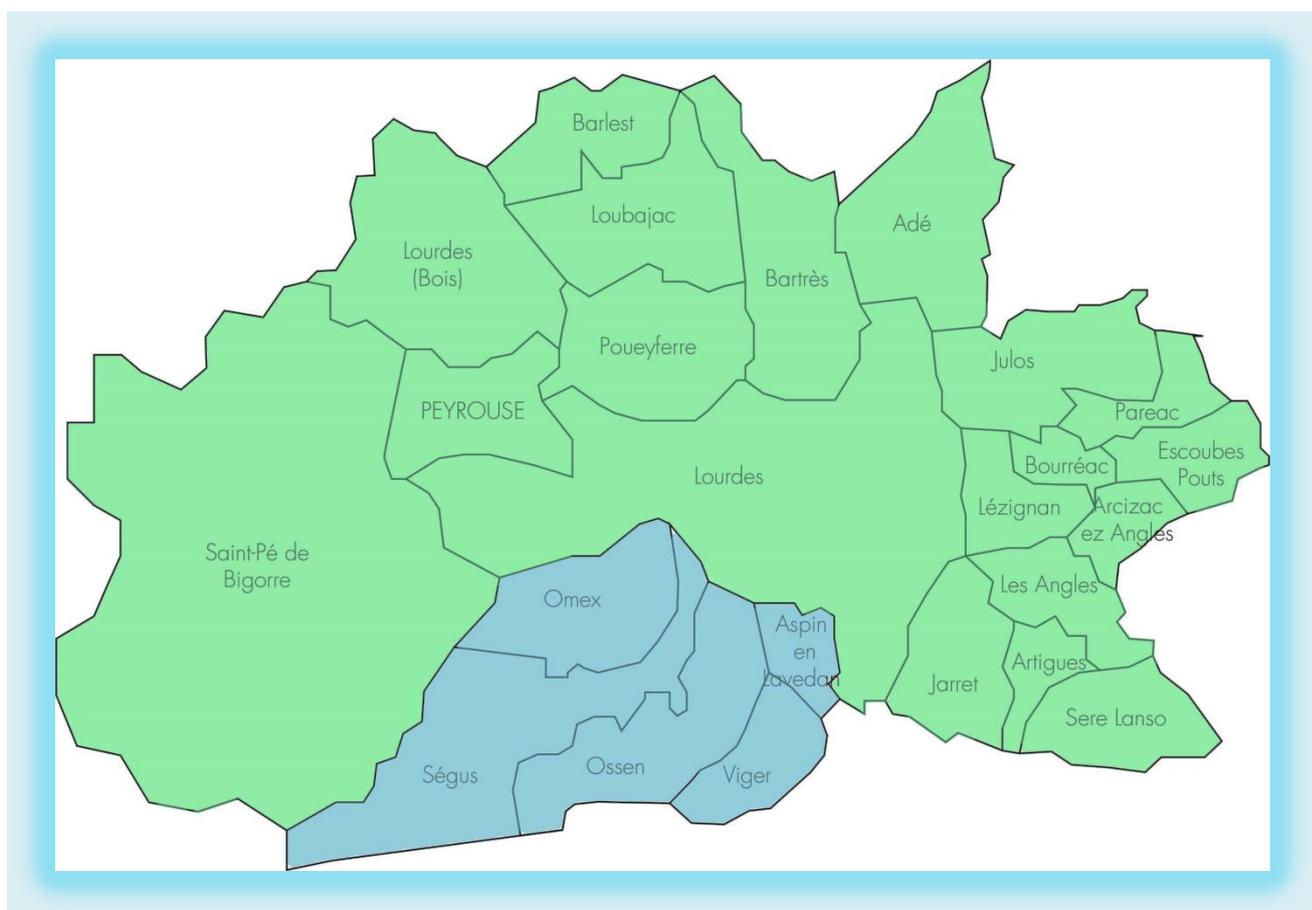
- Le 17 décembre 2002, la Communauté de Communes du Pays de Lourdes est créée dans le cadre de la décentralisation du territoire national. Son objectif est d'optimiser les moyens financiers et humains des communes par leur mutualisation. A l'origine, elle rassemblait 9 communes : Adé, Barlest, Julos, Loubajac, Lourdes, Paréac, Peyrouse, Poueyferré et Saint-Pé de Bigorre, auxquelles est venue s'ajouter la commune de Bartrès en 2010.

Ces compétences étaient la gestion des déchets, l'aménagement du territoire, le développement économique du territoire.

- Au 1er juillet 2005, la CCPL s'est dotée de la compétence scolaire péri extrascolaire. Les communes ayant une école soit Lourdes, Adé, Poueyferré Loubajac, et Saint- Pé ont ainsi

transféré leurs écoles et leurs accueils de loisirs. La gestion matérielle des établissements scolaires et l'organisation des accueils de loisirs a été ainsi mutualisée sur le territoire. Ce transfert de compétence a entraîné un gros transfert de moyens humains et financiers de la part des communes.

- Depuis 2010 la CCPL a exercé la compétence petite enfance. La CCPL a coordonné les diverses structures qui s'adressent aux familles avec des enfants de moins de 3 ans. Ont été définies d'intérêt communautaire :
  - Crèche hospitalière Saint-Vincent de Paul
  - Crèche associative Halte-Garderie La Souris Verte
  - Ludothèque
  - Relais assistantes maternelles
- Au 1er janvier 2014, la Communauté de Communes de la Baronnie des Angles a fusionné avec la CCPL qui a donc assuré la gestion des écoles d'Arcizac et Lézignan. De plus, La compétence « création et gestion d'équipements sportifs définis d'intérêt communautaire (complexe aquatique de Lourdes) a été ajoutée
- Au 1er janvier 2017 suite à l'application de la Loi Notre, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) a été créée et a exercé entre autre la compétence optionnelle scolaire péri extrascolaire et petite enfance. La CCPL a donc été dissoute.
- Au 31 décembre 2017 la CA TLP a rendu la compétence optionnelle scolaire péri extrascolaire et petite enfance à chaque commune. Ces dernières ont décidé de maintenir cette compétence en intercommunalité. Les communes de l'ex CCPL et ex CCB ont donc créé le Syndicat Intercommunal Multi Accueil Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes dit SIMAJE au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées a autorisé, par arrêté n° 65-2017-12-14-007, la création d'un nouveau syndicat dénommé Syndicat Intercommunal Multi-Accueils, Jeunesse et Ecoles du Pays de LOURDES dit « SIMAJE » pour **reprenre les compétences scolaires périscolaire et extrascolaire et la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire petite enfance** restituées par la Communauté d'Agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES entre les communes suivantes : Adé, Arcizac-ez-Angles, Artigues, Aspin en Lavedan, Barlest, Bartrès, Bourréac, Escoubes-Pouts, Jarret, Julos, Les Angles, Lézignan, Loubajac, Lourdes, Omex, Ossen, Paréac, Peyrouse, Poueyferré, Saint Pé de Bigorre, Ségus, Sere-Lanso, Viger.



### **Un transfert de compétences**

Une volonté forte des élus dès le départ d'avoir une communauté de services à la population. La compétence scolaire, péri extrascolaire en était le phare dès 2005.

- Une harmonisation par le haut des enveloppes budgétaires allouées aux écoles et aux accueils de loisirs dès le 1er janvier 2006.
- Une prise en compte de la totalité du patrimoine avec un plan de rénovation et une mise aux normes des bâtiments jusqu'à ce jour.
- Une communauté qui est passée de 9 communes en 2005 à 23 communes à ce jour.

### **L'opportunité d'un changement**

- Mise en place d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT) en 2014 : mise en place de la semaine de 4,5 jours d'école.

- Une concertation engagée dans le cadre de la mise en place de l'Aménagement des Nouveaux Rythmes Scolaires.

#### **Un principe de base ....**

- L'enfant au cœur de nos préoccupations.
- L'agent acteur de la réforme : redéfinition des missions des agents dans le cadre du PEdT.
- Co-éducation et continuité éducative.

Ceci s'est construit dans une volonté de cohérence, d'harmonisation, de soutien et de valorisation.

#### **....et des changements**

- Professionnalisation des agents (plan de formation).
- Spécialisation des agents pour éviter l'usure professionnelle et la fin du multitâches (2 missions différentes maximum par agent).
- La mise en place de temps régulier de concertation.
- Ouverture du service : multiplication des partenariats (conventions d'objectifs avec les associations locales).
- Mise en place de groupe de travail institutionnel et partenarial.

## **2. FONCTIONNEMENT**

### **Le Président**

Elu par le comité syndical le Président représente, il exécute ses décisions en ordonnant les recettes et les dépenses du syndicat. Il est responsable de l'administration.

### **Les Vice-Présidents**

le nombre de vice-présidents **est fixé à 6** et ont été élus parmi les membres du conseil syndical.

### **Le bureau syndical**

Il est donc composé du Président et des 6 vice-présidents et de 7 conseillers, élus parmi le comité syndical. Soit un total de 14 membres.

**Les organes délibérants, le Comité syndical et le bureau syndical :**

Le comité syndical et le bureau syndical sont les instances de délibération et de décision du SIMAJE. Ils décident des grandes orientations du syndicat par la fixation des règles de fonctionnement, de son budget, des comptes administratifs et de l'examen des projets liés à ses domaines de compétence.

**Composition des membres du comité syndical :**

Le comité syndical composé de 44 délégués syndicaux est issu des membres du conseil municipal des 23 communes membres du SIMAJE.

Communes	Elus
<b>LOURDES</b>	
Thierry LAVIT	Philippe ERNANDEZ
Sylvie MAZUREK	Jean-Luc DOBIGNARD
Marie-Henriette CABANNE	Mohamed DILMI
Cécile PREVOST	Patrick LEFORT
Odette MINVIELLE-LARROUSSE	Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI
Jean Georges CRABARIE	Laurence DEMASLES
Julien LABORDE	Marie ETCHEVERRY
Michel GASTON	Jeannine BORDE
Antoine NOGUEZ	Christine CARRERE
Firmin LOZANO	Nicole PEREZ
Cynthia TONOUKOUIN	Michèle LAVILLE
Communes	ELUS
ADE	Jean-Marc BOYA
ARCIZAC-EZ-ANGLES	Yannick COURADET

<b>ARTIGUES</b>	Marie PLANE
<b>ASPIN EN LAVEDAN</b>	Denise CAPOU
<b>SERE-LANSO</b>	Christiane ARAGNOU
<b>SEGUS</b>	Vincent FORTASSIN
<b>VIGER</b>	Paul SADER
<b>BARLEST</b>	David SARROCA
<b>BARTRES</b>	Gérard CLAVE
<b>BOURREAC</b>	Anthony MARTINEZ
<b>ESCOUBES-POUTS</b>	Francine GALY
<b>JARRET</b>	Stéphane MILAN
<b>JULOS</b>	Hélène SUBRA
<b>LES ANGLÉS</b>	Emeline LABARRE
<b>LEZIGNAN</b>	Sylvie SILORET
<b>LOUBAJAC</b>	Guy VERGES
<b>OMEX</b>	Stéphane AGUSSAN
<b>OSSEN</b>	Sandrine MAURA
<b>PAREAC</b>	Marie-Christine POMES
<b>PEYROUSE</b>	Christine GRIS
<b>POUEYFERRE</b>	Stéphane ARTIGUES
<b>SAINT PE DE BIGORRE</b>	Christiane CAZENAVE <i>en remplacement de M Jean-Claude BEAUCOUESTE par délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2021</i>

**Composition des membres du bureau :**

**Président** : M. Thierry LAVIT

**1ère vice-présidente** : Mme Sylvie MAZUREK, en charge des affaires scolaire, péri et extrascolaire

**2ème vice-président** : M. Guy VERGES, en charge de la petite enfance

**3ème vice-président** : M. Jean-Marc BOYA, en charge des Finances

**4ème vice-président** : M. Gérard CLAVE, en charge des marchés publics

**5ème vice-président** : M. Stéphane ARTIGUES, en charge de la restauration collective

**6ème vice-président** : Jean-Luc DOBIGNARD, en charge des travaux

**Membre du bureau** : Sylvie SILORET

**Membre du bureau** : Sandrine MAURA

**Membre du bureau** : Philippe ERNANDEZ

**Membre du bureau** : Marie- Henriette CABANNE

**Membre du bureau** : Mohamed DILMI

**Membre du bureau** : Jeannine BORDE

**Membre du bureau** : Denise CAPOU

**Les commissions :**

Les commissions représentent des instances d'instruction des différents dossiers qui seront soumis au comité syndical ou au bureau syndical.

Les différents services administratifs, après avoir reçu les grandes lignes des élus, proposent leurs projets aux commissions dont ils dépendent.

Ces commissions, composées d'élus évaluent les projets et les actions avant leur présentation au comité syndical et au bureau syndical qui les valident.

Il existe 6 commissions thématiques qui recouvrent l'ensemble des compétences dévolues au SIMAJE. Le Président et tous les vice-présidents sont associés à chaque commission.

**Tableau des commissions thématiques :**

<b>Commissions</b>	<b>Composition</b>
<b>RH - Mutualisation</b>	<b>Thierry LAVIT</b>
	Marie PLANE
	Philippe ERNANDEZ
	Christine CARRERE
	Jean-Marc BOYA
	Nicole PEREZ
	Jeannine BORDE
<b>Scolaire péri et extra-scolaire</b>	<b>Sylvie MAZUREK</b>
	Stéphane MILAN
	Francine GALY
	Christine GRIS
	Marie-Henriette CABANNE
	Sandrine MAURA
<b>Petite Enfance</b>	<b>Guy VERGES</b>
	Vincent FORTASSIN
	Sandrine MAURA
	Marie ETCHEVERRY
	Cynthia TONOUKOUIN
	Jean-Georges CRABARIE
	Emeline LABARRE
<b>Finances</b>	<b>Jean-Marc BOYA</b>
	Christiane ARAGNOU
	Sylvie SILORET
	Gérard CLAVE
	Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI
	Odette MINVIELLE-LARROUSSE
	Marie PLANE
<b>Restauration Collective</b>	<b>Stéphane ARTIGUES</b>
	Christiane ARAGNOU
	Marie PLANE
	Stéphane AGUSSAN
	Hélène SUBRA
	Laurence DEMASLES
	Sandrine MAURA
<b>Travaux</b>	<b>Jean-Luc DOBIGNARD</b>
	Christiane ARAGNOU
	David SARROCA
	Sylvie SILORET
	Gérard CLAVE
	Michel GASTON
	Yannick COURADET

### **Commission Appel d'Offre :**

Pour son fonctionnement ou pour la mise en œuvre de ses projets, le SIMAJE recourt à des appels d'offre aux entreprises privées. La commission s'occupe d'étudier les dossiers déposés pour sélectionner l'offre la plus avantageuse.

#### **Composition de la commission d'appels d'offres à caractère permanent Délégués élus**

	<b>5 Titulaires</b>	<b>5 Suppléants</b>
<b>1</b>	Philippe ERNANDEZ	Marie-Henriette CABANNE
<b>2</b>	Mohamed DILMI	Cécile PREVOST
<b>3</b>	David SARROCA	Michel GASTON
<b>4</b>	Sylvie SILORET	Anthony MARTINEZ
<b>5</b>	Marie PLANE	Stéphane MILAN

### **Groupe de travail thématiques :**

Le comité syndical du 17 septembre 2020 a décidé la mise en place de groupes de travail thématiques sur les 3 projets d'envergure du SIMAJE afin qu'Elus, Administratifs et Techniciens étudient et préparent les dossiers soumis aux élus.

#### **GRUPE DE TRAVAIL THEMATIQUES**

Multi- Accueil 60 places	Vice-Présidents Christiane ARAGNOU Emeline LABARRE
Centre Aéré	Vice-Présidents Marie-Henriette CABANNE Christiane ARAGNOU Jean-Luc DOBIGNARD
Restauration	Vice-Présidents Christiane ARAGNOU

## Les représentations

<b>Syndicat intercommunal AGEDI</b>	Guy VERGES	Logiciel Finances et comptabilité de la CCPL
<b>Dans les établissements scolaires</b>	Concernant les conseils des écoles maternelles et élémentaires, le Maire de la commune d'implantation de l'école et le Président, le vice-président en charge des affaires scolaires en font partie.	

## 3- RESSOURCES HUMAINES

### Le Personnel au 31 décembre 2021 :

#### Répartition des effectifs permanents (titulaires et non titulaires) par service

#### SIMAJE : 114 titulaires et stagiaires

Direction :	1
Administration Générale :	3
Finances :	2
Services Techniques :	8
Informatique et TIC :	1
Enfance/jeunesse :	91
Petite Enfance :	1
Dont 7 agents en disponibilité et 1 agent mis à disposition de la ville de Lourdes à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2021	

**Animateur de droit public en CDI :** 2

**Contrats Aidés :**

- PEC : 0

**Contrats pour accroissement temporaire d'activité :**

- 10 adjoints d'animation
- 2 adjoints techniques
- 5 ATSEM

**Personnels non titulaires recrutés en remplacement:**

- 9 adjoints d'animation
- 8 adjoints techniques
- 5 ATSEM

**Personnel mutualisé avec la ville de Lourdes :**

<b>Communication :</b>	4 agents à 5%
<b>Pôle des assemblées :</b>	2 agents à 15 % (démutualisé à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2021)
<b>Ressources humaines :</b>	7 agents de 5 % à 95 %
<b>Marchés publics :</b>	4 agents de 30 %
<b>Informatique et TIC :</b>	4 agents à 23 %
<b>Assurance/juridique :</b>	1 agent à 15 % et 1 agent à 25 %
<b>Aire de jeux :</b>	2 agents à 50 %
<b>Prévention :</b>	2 agents à 50%
<b>Pôle Opérationnel :</b>	quotité horaire des agents intervenants + encadrant (1 % service propreté et 1,5 % service espace vert)
<b>Finances :</b>	1 agent à 20 % et 1 agent à 40 % (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2021)

**Les charges de personnel :**

En 2021, les charges de personnel représentaient 4 873 010,89 € soit 67 % des dépenses de fonctionnement.

Le coût de la mutualisation avec la ville de Lourdes s'est élevée à : 290 175 euros.

**Accidents de travail :**

8 accidents de services en 2021 (+ 1 accident de service en 2020 pour lequel l'agent est en arrêt toute l'année 2021) :

Dont 2 accidents de trajet : 3 jours d'arrêt de travail

Pour les 6 autres arrêts :

- 5 avec arrêt de travail de 5 à 42 jours
- 1 sans arrêt de travail

**Formation du personnel :**

- **nombre d'agents formés en 2021 :**

- \* catégorie A : 3
- \* catégorie B : 2
- \* catégorie C : 26

- **nombre total de jours de formation en 2021 :** 93 jours et 1h30

- \* catégorie A : 1 jour et 3 heures
- \* catégorie B : 12 jours et 4 heures 30
- \* catégorie C : 79 jours

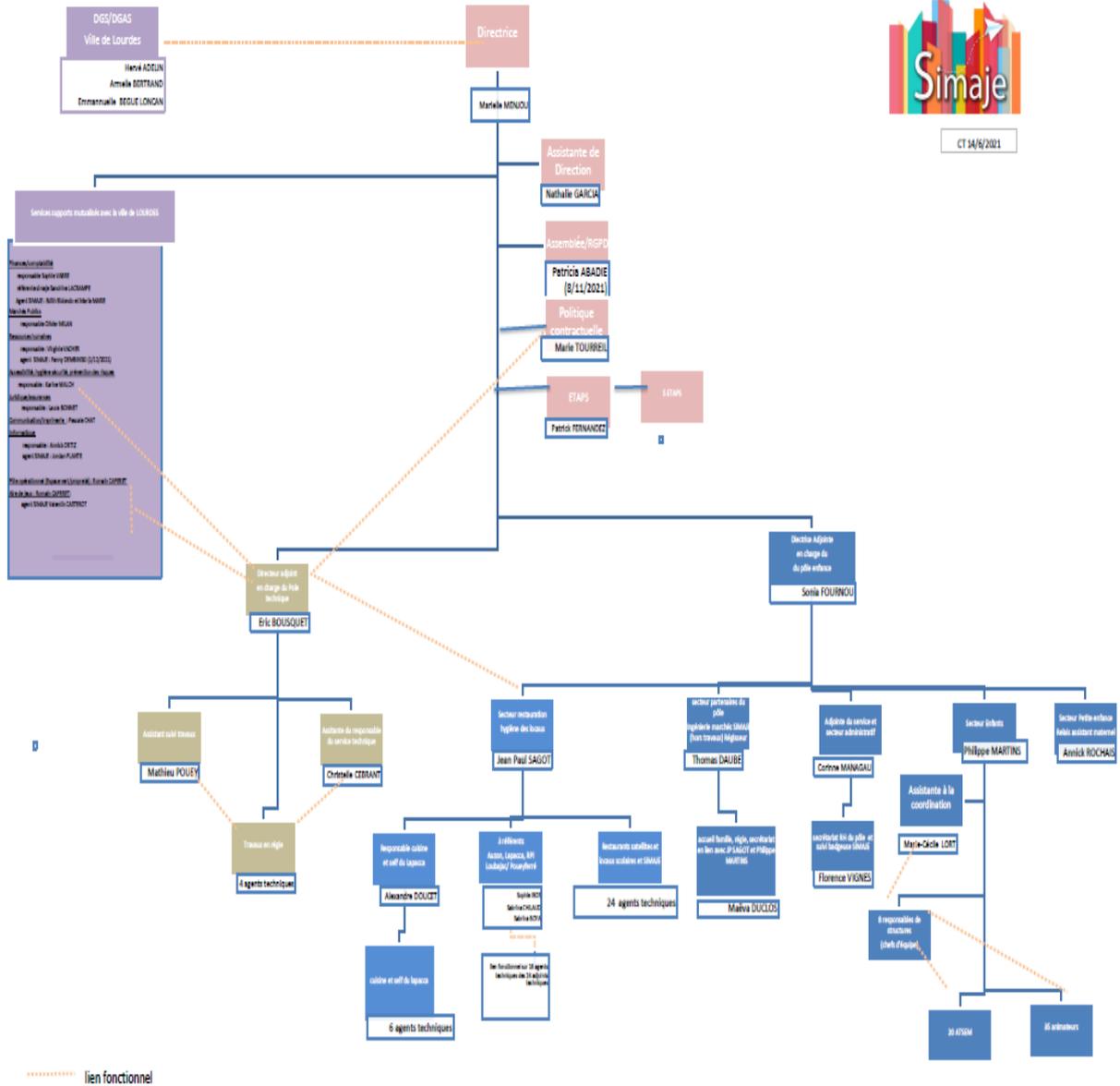
Dont :

- une formation réalisée en intra : la professionnalisation des agents de restauration : 29 agents concernés
- une formation en union de collectivités SIMAJE / Ville : habilitation électrique BS-BE : 3 agents concernés

ORGANIGRAMME DU SIMAJE



CT 14/6/2021



**Procédure dégradée :**

- 1/ La directrice adjointe en charge du pôle enfance remplace la directrice en son absence et fait le lien avec les services rattachés à la direction
- 2/ En l'absence de la directrice et de la directrice adjointe en charge du pôle enfance, le directeur adjoint en charge du pôle technique les remplace et fait le lien avec les services et les élus

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MULTI-ACCUEILS JEUNESSE ECOLES - NOVEMBRE 2021

## 4 - FINANCES / BUDGET

Le compte administratif intègre, en investissement, les dépenses engagées restant à réaliser, et en recettes, les sommes à recouvrer. Les soldes comptables font apparaître le besoin éventuel de ressources de la section d'investissement et en fonctionnement un résultat qui fera l'objet d'une affectation si nécessaire.

Après avoir pu constater la concordance entre le Compte de Gestion dressé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Tarbes et le Compte Administratif, voici les principaux éléments du Compte Administratif 2021 :

### Soldes comptables 2021

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés 2020</b>		<b>91 937,68</b>		<b>2 011 669,33</b>
Opérations de l'exercice 2021	679 725,81	725 372,57	7 366 688,02	8 309 398,43
<b>Soldes de clôture de l'exercice</b>		<b>137 584,44</b>		<b>2 954 379,74</b>
Restes à réaliser	322 769,70			
<b>Résultats définitifs 2021</b>	<b>185 185,26</b>			<b>2 954 379,74</b>

### Soldes comptables définitifs

Solde de fonctionnement au 31/12/2021 : 2 954 379,74 €

Solde d'investissement après reprise des restes à réaliser : - 185 185,26 €

Affectation du résultat de fonctionnement : 322 769,70 €

**Résultat définitif de fonctionnement après affectation du résultat repris au BP 2022 :  
2 631 610,04 €**

**EPARGNE NETTE** ou Capacité à autofinancer les investissements  
**= 833 242 €**

**Recettes réelles - Dépenses réelles de fonctionnement - capital de la dette  
(8 301 898 € - 7 237 193 €) - 231 463 € = 833 242 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

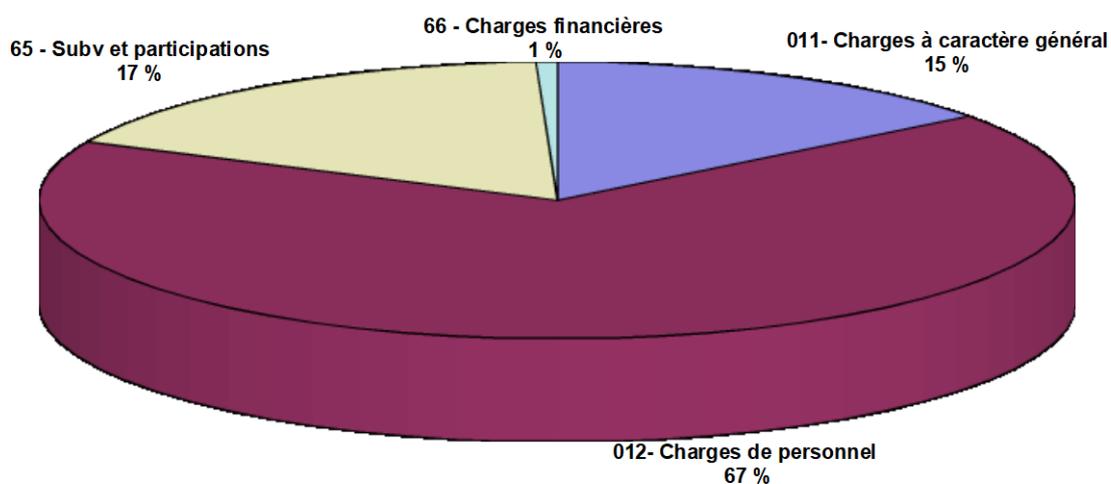
**I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits inscrits au budget 2021 ont été consommés à hauteur de 93% en ce qui concerne les opérations réelles, soit 7 237 193 €.

**Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement**

Nature de la dépense	Budget 2021	Réalisé 2021	Taux (arrondi) réalisation du budget
011- Charges à caractère général	1 404 400,00	1 057 322,64	75 %
012- Charges de personnel	4 946 000,00	4 873 010,89	99 %
65 - Autres charges de gestion courante	1 294 990,00	1 259 509,28	97 %
66 - Charges financières	48 200,00	47 294,22	98 %
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	55,70	2 %
022 - Dépenses imprévues	120 000,00	0,00	0 %
<b>Total opérations réelles</b>	<b>7 816 590,00</b>	<b>7 237 192,73</b>	<b>93 %</b>
023 - Virement à la section investissement	2 153 634,00		
042 - Amortissements	135 000,00	129 495,29	96 %
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 105 224,00</b>	<b>7 366 688,02</b>	<b>73 %</b>

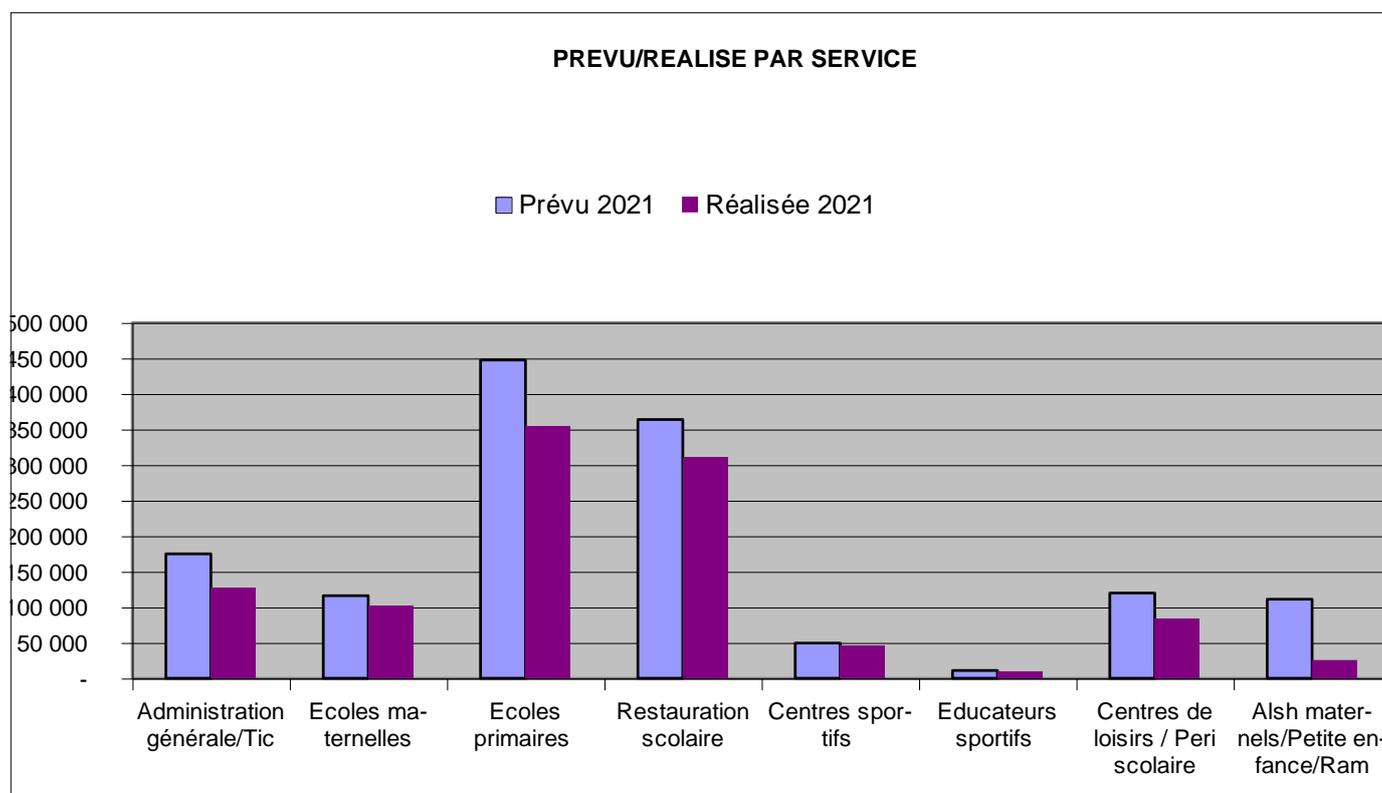
**REPARTITION DES PRINCIPALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**



## Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 1 057 322,64 €

Les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 75 % des crédits ouverts et se répartissent ainsi suivant les services :

Ventilation par services	Prévu 2021	Réalisé 2021	crédits non consommés	conso % budget
Administration générale/Tic	174 864	126 746	48 118	72%
Ecoles maternelles	116 105	101 473	14 632	87%
Ecoles primaires	447 425	354 336	93 089	79%
Restauration scolaire	363 740	311 125	52 615	86%
Centres sportifs	49 400	45 606	3 794	92%
Educateurs sportifs	10 900	8 709	2 191	80%
Centres de loisirs / Peri scolaire	119 890	82 774	37 116	69%
Centres de loisirs maternels/Peri/Petite enfance/RAM	111 076	25 518	85 558	23%
Dépenses covid (masques, gels)	11 000	1 036	9 964	9%
<b>TOTAL</b>	<b>1 404 400</b>	<b>1 057 323</b>	<b>347 077</b>	<b>64 %</b>



**Le service enfance jeunesse** : La différence de crédit entre le budgétisé et le réalisé en 2021 s'explique essentiellement encore par le contexte sanitaire perturbé de 2021.

- **Pour le scolaire**, de nombreuses sorties et projets n'ont pas été réalisés compte tenu des différents protocoles sanitaires qui ont été mis en place successivement.

- **Pour le péri et l'extrascolaire**, il en a été de même. Certaines structures n'ont pas pu être ouvertes en extrascolaire au printemps et sur l'été du fait notamment de la COVID.

- **Restauration scolaire**, en 2021 le service restauration a servi 115 310 repas dans les écoles et accueils de loisirs du SIMAJE soit 37 915 repas de plus qu'en 2020.

Dans le cadre d'un marché public, le service restauration continue son approvisionnement local, bio et de qualité afin de répondre aux objectifs dictées par la loi Egalim.

En ce qui concerne le budget, les principales dépenses se situent au niveau des denrées alimentaires et de la location de la cuisine centrale.

Les tarifs des repas facturés aux familles n'ont pas évolué en 2021.

**Service Petite Enfance**, sur le secteur petite enfance, le fonctionnement est stable en 2021.

Le relais d'assistants maternels a pris ses marques dans ses nouveaux locaux, ce qui permet un travail de qualité de l'animatrice. Les dépenses courantes du relais sont constantes.

#### Les activités du relais en quelques chiffres

##### 113 animations dont :

- 87 ateliers manuels et sensoriels, transvasements et manipulations, comptines et découverte du livre,
- 16 séances avec des intervenants spécialistes de la petite enfance : psychomotricien, musicien, conteuse, auteur de livres pour enfants,
- 2 animations avec la micro crèche de Jarret,
- 8 programmations sur le territoire : carnaval, visite ferme du bon air, lectures à la médiathèque, tente sensorielle à Argelès Gazost, accueil et animation avec un auteur, fête du Relais avec un spectacle, racontines à Omex avec le Père Noël)

##### Administration générale :

Les dépenses courantes du bâtiment administratif sont restées stables (fluides, contrats de maintenance, frais d'affranchissement, téléphone, fournitures de bureau...).

#### **Chapitre 012 - Les charges de personnel : 4 873 010,89 €**

Au titre de la mutualisation des services avec la Ville de Lourdes, le Simaje a versé à la Ville la somme de 290 175 €.

#### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 1 259 509,28 €**

##### Il est à noter :

Les subventions de fonctionnement liées à la Petite enfance

- La Crèche Saint Vincent : 600 000 €
- La Halte garderie la Souris Verte : 210 000 €

Les contributions au SIVU massif du Pibeste-Aoulhet pour 14 000 €,

La contribution à l'OGEC de Lourdes pour 329 760 € et à l'OGEC de St Pé pour 28 075 €,

Les subventions versées dans le cadre scolaire (projets pédagogiques, déplacements scolaires OGEC Lourdes et St Pé ) pour 41 453,15 €,

La subvention versée au Comité d'Entraide pour 23 000 €,

L'informatique en nuage pour 13 869,12 €.

Un rattachement comptable a été effectué en 2020 pour la contribution au logiciel Agedi d'un montant supérieur au montant facturé en 2021 (150 € au lieu de 1 100 €).

**Chapitre 66 - Charges financières dont intérêts courus non échus : 47 294,22 €**

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 55,70 €** correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

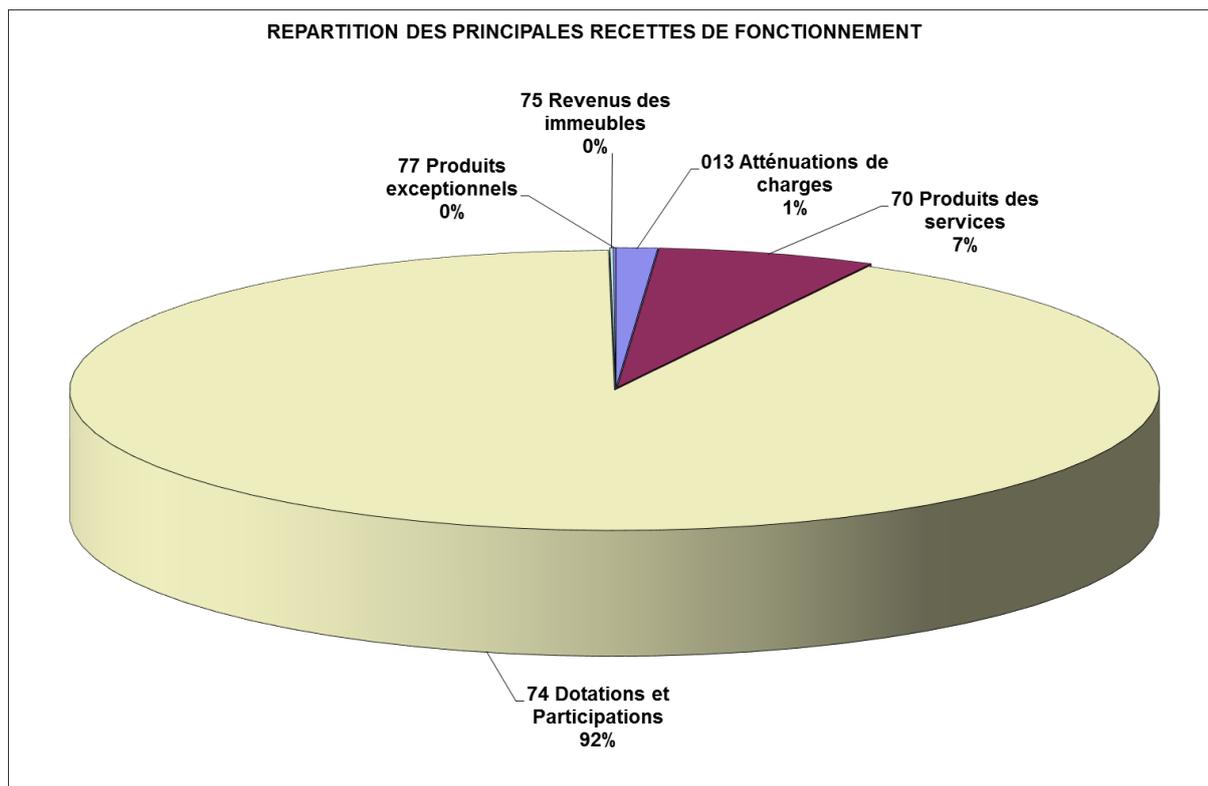
**Chapitre 042 - Amortissements des immobilisations pour 129 495,29 €**

## II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées au-delà des prévisions budgétaires, soit 8 301 898,43 €.

### Taux de réalisation des recettes de fonctionnement

Nature de la recette	Budget 2021	Réalisé 2021	Taux (arrondi) réalisation du budget
013 Atténuations de charges	55 900,00	101 920,07	182 %
70 Produits des services	458 300,00	539 523,40	118 %
74 Dotations et Participations	7 563 655,00	7 645 895,71	101 %
75 Revenus des immeubles	8 200,00	8 288,85	101 %
77 Produits exceptionnels	-	6 270,40	
<b>Total Opérations réelles</b>	<b>8 086 055,00</b>	<b>8 301 898,43</b>	<b>103 %</b>
042 – Opérations d'ordre entre sections	7 500,00	7 500,00	
002 - Excédent reporté 2020	2 011 669,00		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 105 224,00</b>	<b>8 309 398,43</b>	<b>82 %</b>



**Les atténuations de charges (101 920,07 €) inscrites au chapitre 013 concernent :**

- d'une part, les remboursements sur charges de personnel (96 231,12 €) provenant de l'assurance statutaire ainsi que les indemnités journalières de la CPAM et la compensation du supplément familial pour traitement pour l'année 2019,
- d'autre part, la variation du stock cantines (5 688,95 €).

**Les produits des services perçus au chapitre 70 (539 523,40 €) correspondent :**

- aux contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs (499 612,35 €)
- aux mises à disposition du personnel par la ville de Lourdes (17 603,49 €)
- aux remboursements des fluides de la commune de Lourdes pour le site du Lapacca, du carburant des véhicules et du personnel qui lui sont mis à disposition par le Simaje, au remboursement de l'affranchissement par la CA Tarbes Lourdes Pyrénées (22 307,56 €).

**Les participations encaissées au chapitre 74 (7 645 895,71 €) concernent :**

- les contributions des communes membres du Simaje pour 7 227 872 €
- la participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés sur le territoire du Simaje pour 19 800 €
- les prestations de service versées par la CAF pour les accueils de loisirs, le Relais assistants maternels (RAM) et la coordination petite enfance pour 389 981,92 €
- les subventions pour les contrats aidés à hauteur de 2 162,13 €

- le remboursement des accompagnateurs scolaires par la CATLP pour 3 419,60 €
- le FCTVA pour les dépenses d'entretien réalisées sur les bâtiments en 2019 pour un montant de 2 657,31 €

**Les autres produits de gestion courante chapitre 75 (8 288,85 €)** concernent les loyers que nous avons encaissé du Rectorat.

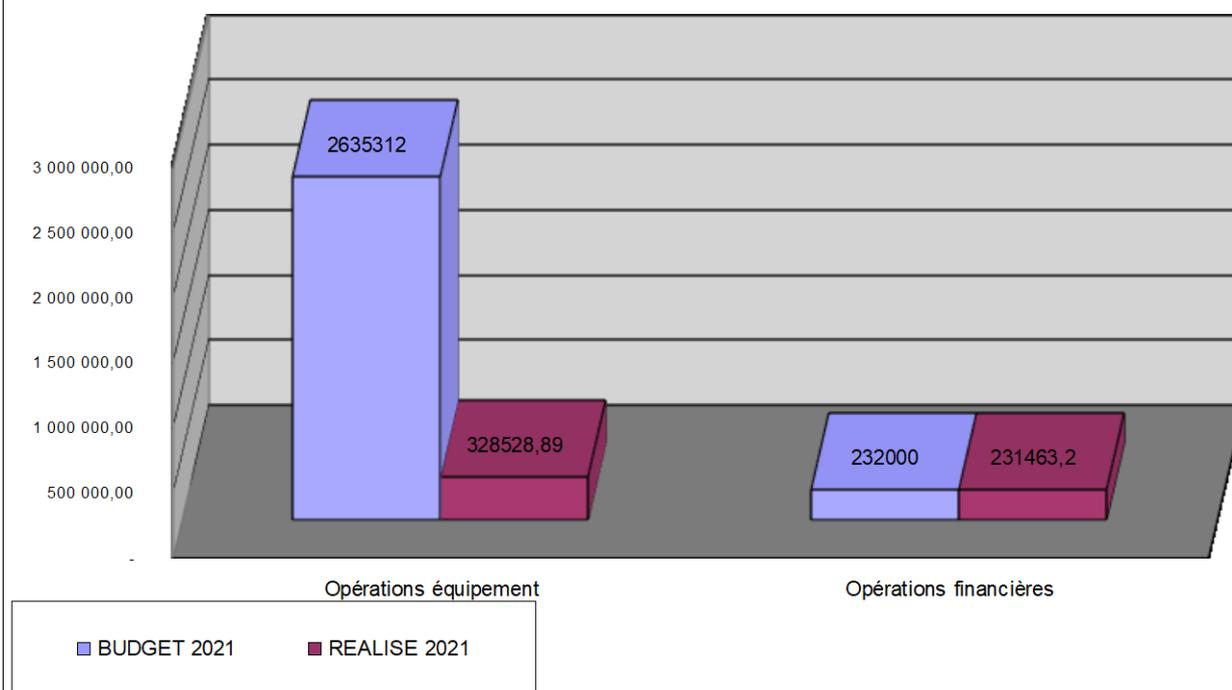
**Les produits exceptionnels chapitre 77 (6 270,40 €)** correspondent à des remboursements de fournisseurs, des indemnités d'assurances.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 23 % par rapport au prévisionnel pour un montant de 679 725,81 €.**

DEPENSES	BUDGET 2021	REALISE 2021	RECETTES	BUDGET 2021	REALISE 2021
Opérations équipement	2 635 312,00	328 528,89	Subventions	117 200,00	106 558,55
Opérations financières	232 000,00	231 463,20	FCTVA	205 000,00	205 044,69
Opérations d'ordre entre sections	7 500,00	7 500,00	Amortissements	135 000,00	129 495,29
Intégrations	112 240,00	112 233,72	Excédent fonctionnement capitalisé	172 040,00	172 040,32
			Excédent reporté N-1	91 938,00	91 937,68
			Virt section de fonctionnement	2 153 634,00	
			Intégrations	112 240,00	112 233,72
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 987 052,00</b>	<b>679 725,81</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 987 052,00</b>	<b>817 310,25</b>

### EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021



- **OPERATIONS D'EQUIPEMENT : 328 529,89 € TTC**

#### **Bâtiment administratif : 34 947,16 €**

- Licences/Matériel informatique dont le changement de logiciel finances : 29 537,60 €
- Travaux dont installation d'une climatisation : 4 665,22 €
- Matériel : 744,34 €

#### **Affaires scolaires (écoles + restauration scolaire) : 268 005,65€**

#### **Etudes/Travaux pour 131 333,36 € dont les principaux travaux sont :**

Travaux d'accessibilité : Les travaux de mise en accessibilité des sanitaires du 1<sup>er</sup> étage au Primaire LAPACCA ont été réalisés.

Travaux de sécurisation : Le changement de l'alarme incendie au Primaire LAPACCA a été effectué ainsi que l'alarme anti intrusion de LEZIGNAN. Des clôtures ont été installées à DARRESPOUEY, LANNEDARE, POUYFERRE, OPHITE et au groupe scolaire LAPACCA. La deuxième tranche de sécurisation de clôtures doit être réalisée en 2022.

Un garde-corps escalier a été réalisé et le monte-charge a été changé à l'école Primaire LAPACCA.

Des gouttières ont été installées au préau de l'école de Lannedarré et la réfection du toit terrasse de l'école Darrespouey a été réalisée.

Un organigramme de clefs a été mis en place dans les écoles rurales.

L'abri à vélo de l'école de l'Ophite a été changé.

**Licences et Matériel informatique pour 37 089,49 €** avec notamment l'acquisition de 41 ordinateurs portables pour les écoles, la cuisine et l'ALSH.

Une dotation de 9 portables pour remplacer des postes fixes a permis une meilleure adaptation au télétravail, des tablettes ont été acquises pour les services techniques.

**Acquisition de mobilier scolaire et équipements divers pour la restauration : 99 582,50 €** (armoires froides, lave-linge et sèche-linge, coupe légumes etc...).

**En termes de subventions**, nous avons encaissé **27 558,55 €** pour des travaux de sécurisation, de mise en accessibilité et de rénovation énergétique.

### **Multi accueils 60 places : 5 826 €**

Des études géotechniques ont été réalisées, elles ont montré l'impossibilité de construire le multi accueil sur le terrain envisagé initialement.

L'autorisation de paiement n°2018-01 ouverte en 2018 pour cette opération est ainsi supprimée.

### **Relais assistants maternels : 1683,79 €**

Le solde de la maîtrise d'œuvre a été mandaté.

En termes de subventions, nous avons encaissé 79 000 € pour les travaux de réhabilitation de l'ancien centre médico scolaire.

### **Centre aéré : 18 066,79 €**

Ces dépenses concernent la prestation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, des études géotechniques.

• **OPERATIONS FINANCIERES : 231 463,20 €**

Le capital de la dette remboursé en 2021 s'est élevé à 231 463,20 €

**Etat de la dette au 31/12/2021**

EMPRUNTS TRANSFERES	PRETEUR	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021	DUREE RESIDUELLE
<b>Emprunts transférés de la CA TLP</b>				
Ecole de Poueyferré géré par la CA	Crédit Agricole	320 000,00	164 291,23	6,50 ans
Accueil de loisirs St Pé	CAF	35 000,00	14 000,00	3,97 ans
Ecole de Saint-Pé	Caisse Epargne	1 200 000,00	580 000,00	6,64 ans
Achat Bâtiment Administratif	Crédit Agricole	550 000,00	97 243,54	2,17 ans
Ecole Ossen	Crédit Agricole	150 000,00	119 167,65	13,79 ans
<b>Emprunts souscrits par le Simaje</b>				
Financement Reconstruction Souris Verte et investissements 2018/2019/2020	Crédit Agricole	340 000,00	278 161,03	11,02 ans
	Caisse Epargne	216 667,00	174 310,67	10,99 ans
	Caisse Epargne	123 200,00	99 115,58	10,99 ans
	Banque Postale	346 000,00	278 235,37	10,97 ans
	Crédit Agricole	380 000,00	354 030,92	12,57 ans
		<b>3 660 867,00</b>	<b>2 158 555,99</b>	

**Ratio de la capacité de désendettement au 31/12/2021 = 2,03 ans**

Capital restant dû / Epargne brute (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement) =  
 $2\,158\,556\text{ €} / (8\,301\,898\text{ €} - 7\,237\,193\text{ €}) = 2,03\text{ ans}$

## **5. POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Sur l'année 2021 les demandes de subvention ont été les suivantes :

### **=> Travaux de sécurisation des écoles**

Dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Etat pour le financement des travaux de sécurisation des écoles :

Coût opération : 56 980 € HT

DETR 2021 : 28 490 € (50%)

### **=> centre multi-accueils 60 places**

Information aux partenaires de l'abandon du projet sur le site initialement identifié :

Etat subvention acquise au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) acquise en 2016, CAF subvention acquise dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement, Région subvention acquise dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, Département subvention acquise au titre des politiques contractuelles

**=> Travaux de rénovation énergétique** des écoles Darrespouey et Lapacca : versement de la subvention au titre du Fonds Européen FEDER

**=> Relais d'Assistantes Maternelles** : versement de la subvention DETR 2020

## **6. SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE**

### **I/ PETITE ENFANCE**

Le SIMAJE, en charge de la compétence Petite Enfance, soutient les différentes structures présentes sur le territoire qui proposent leurs services aux familles.

L'accompagnement dans la prise en charge des enfants se divise en deux parties : une aide à l'accueil collectif et une aide à l'accueil individuel chez les assistants maternels.

## Les structures d'accueil collectif du territoire

Le SIMAJE soutient, via des subventions de fonctionnement, deux structures multi-accueil : la crèche hospitalière Saint Vincent de Paul et la crèche associative la Souris Verte.

Ces structures proposent un accueil collectif régulier des enfants de moins de trois ans.

Elles ont une capacité d'accueil à elles deux de 79 places (25 places pour la Souris Verte et 54 places pour St Vincent de Paul).

En 2021, les subventions attribuées ont été d'un montant de 210 000 € pour l'association la Souris Verte et de 600 000 € pour St Vincent de Paul.

De plus, il est à noter que le SIMAJE met à disposition de l'association la Souris Verte les bâtiments neufs qui ont été inaugurés en 2019.

En 2021, le SIMAJE cherche un nouveau terrain pour accueillir le projet de construction d'un multi accueil dont la capacité et les modalités de fonctionnement et de gestion seront étudiées dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

## Du Relais Assistants Maternels au Relais Petite Enfance

L'année 2021, l'ordonnance 2021-611 relative aux services aux familles du 19 mai 2021 ouvre le pas à diverses transformations dans le champ de la petite enfance.

Le décret du 25 août 2021 transforme les Relais Assistants Maternels (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE). Les Relais Petite Enfance doivent s'inscrire dans la dynamique d'un territoire en devenant un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels, pour plus de cohérence, de visibilité, à destination des familles et des professionnels d'un territoire.

Les RPE doivent répondre à 3 principaux enjeux :

### 1) S'inclure dans la politique petite enfance

- ✓ Participation du RPE aux instances de réflexion (CTG, Commission Petite Enfance)
- ✓ Rôle d'observatoire des besoins des familles, des professionnels, et de l'évolution de l'offre d'accueil
- ✓ Fonction de conseil par rapport aux projets petite enfance du territoire

### 2) A destination des familles

- ✓ Informer sur l'ensemble des modes d'accueil
- ✓ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- ✓ Favoriser la mise en relation avec l'offre d'accueil
- ✓ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

### 3) A destination des professionnels

- ✓ Informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel
- ✓ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
- ✓ Proposer des temps d'échange et d'écoute et organiser des ateliers d'éveil
- ✓ Accompagner le parcours en formation continue
- ✓ Lutter contre la sous activité subie et promouvoir le métier d'assistant maternel

Chaque collectivité a ensuite le choix de se positionner au cours de l'année 2022 auprès de la CAF sur la prise en compte de trois autres missions renforcées facultatives :

- 1) Guichet unique d'informations
- 2) Analyse de la pratique
- 3) Promotion de l'accueil individuel

Le Relais Petite Enfance de Lourdes, en 2021, a participé à différents temps d'informations auprès de la CAF et de la PMI afin d'enclencher la mise en place des nouveaux attendus.

Le Relais Assistants Maternels fonctionne selon les horaires ci-dessous :

Horaires d'ouverture		
Lundi	8h30-12h30	14h00-17h30
Mardi	8h30-12h30	14h00-17h30
Mercredi	fermé	
Jeudi	8h30-12h30	14h00-17h30
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00

#### Etat de la fréquentation 2021 :

Public	Nombre de présences (animations, manifestations et réunions)	Total contacts individuels (physiques, téléphoniques, écrits)
<b>Assistant Maternel</b>	347	2210
<b>Garde à domicile</b>	/	/
<b>Postulant</b>	/	2
<b>Famille</b>	31	Avec 59 familles *
<b>Enfant</b>	721	/

\*1 seul contact par famille compté (les divers contacts avec chaque famille ne sont pas comptabilisés)

**Répartition des AMA agréées sur le territoire sur les 23 communes couvertes par le SIMAJE au 30 décembre 2021 :**

Nombre d'Assistants Maternels par commune			
Commune	Nombre d'Assistants Maternels	Nombre de places	Disponibilités
Adé	2	8	0
Barlest	1	4	0
Bartrès	2	8	0
Escoubes Pouts	1	4	0
Jarret	1	4	0
Léznigan	2	6	0
Loubajac	2	9	1 place
Lourdes *	18	57	6 places + 3 places périscolaires
Poueyferré	2	8	4 places 1/2
Saint Pé de Bigorre **	6	22	5 places
Ségus	1	4	0
Viger	1	4	0
<b>Total :</b>	<b>39</b>	<b>138</b>	<b>16,5 places + 3 périscolaires</b>

\*dont 1 AMA sur Lourdes agréée pour 2 enfants n'accueille pas et exerce un autre emploi car elle n'avait pas de travail

\*\*dont 1 AMA sur St PE de Bigorre agréée pour 3 enfants exerce un autre travail depuis plusieurs mois car n'a pas de demandes d'accueil.

**Constat au 31 décembre 2021 :**

Depuis septembre 2021, les assistantes maternelles ont eu une hausse soudaine de leur activité.

C'est la première fois que cette situation se présente sur notre territoire pour l'accueil individuel.

Aussi, les assistantes maternelles restent toujours inquiètes de l'avenir pour septembre 2022, date des départs des enfants à l'école, parce qu'elles ne savent pas si les demandes parentales seront toujours présentes à ce moment-là, cette augmentation de parents en recherche étant inhabituelle.

Les assistantes maternelles ont une majorité de contrats à temps partiels.

Les communes de Poueyferré et de St Pé de Bigorre restent avec des disponibilités.

La situation actuelle est très tendue, notamment sur le secteur de Lourdes et à priori pour le premier semestre 2022. La problématique va s'accroître pour les demandes atypiques (après 19h et les samedis et dimanches).

Point d'interrogation : Les AMA qui avaient des disponibilités en septembre sont encore disponibles en décembre alors qu'elles avaient répondu favorablement à des demandes parentales qui s'étaient présentées (les parents n'ont pas contractualisé).

Peu de postulantes au métier d'assistantes maternelles : d'une manière générale sur tout le département mais accentué sur le secteur de Lourdes du fait de l'insécurité de travail jusqu'à présent et d'une demande parentale spécifique sur notre secteur pour des horaires atypiques et des week-ends (saisonnalité, hospitaliers...)

2 AMA nouvellement **agréées en 2021** sur Lourdes envisagent de demander une extension de places en 2022.

3 AMA ont arrêté leur activité en 2021.

1 AMA sera nouvellement agréée en 2022 sur Lourdes.

Pas d'indicateurs pour expliquer cette hausse des demandes parentales en septembre.

### Animations hebdomadaires avec les enfants et les assistantes maternelles organisées par l'animatrice :

Trois matinées par semaine (lundi, mardi, jeudi) de 9h00 à 11h30, l'animatrice organise des animations pour les enfants accueillis par les assistants maternels.

Compte tenu du contexte COVID, l'année 2021 est marquée par de nombreuses annulations d'animations et des contraintes imposées par le protocole sanitaire : suspension totale des animations intergénérationnelles à la Résidence Labastide (EHPAD) et une seule animation partenariale possible avec la micro crèche de Jarret. Durant 4 mois, mise en place de 2 groupes distincts d'assistantes maternelles ne pouvant se réunir ensemble au Relais pour éviter le brassage des enfants (animation supplémentaire le vendredi matin durant cette période).

Le rôle de ces animations :

- Participer à la socialisation et à l'éveil des jeunes enfants : aménager un espace et proposer des activités collectives d'éveil qui favorisent la créativité et l'exploration en toute sécurité permettant aux enfants de prendre confiance en eux.
- Favoriser la professionnalisation des assistants maternels par un travail commun autour de la qualité d'accueil. Indicateurs et critères de qualité partagés en réseau départemental des RAM avec la CAF et la PMI qui permettent un échange des bonnes pratiques mais aussi de rompre l'isolement par le contact d'autres professionnels.

- Initier les assistants maternels aux courants pédagogiques actuels enseignés dans les écoles de formation et par des spécialistes de la Petite Enfance qui s'appuient sur une meilleure connaissance du développement de l'enfant.

### **La fréquentation : 132 animations**

- 98 animations proposées : ateliers manuels et sensoriels (peinture, coloriage, collage), transvasements et manipulations (semoule, pâte à sel ou à modeler), parcours moteurs, comptines et découverte du livre pour favoriser le langage et l'imaginaire, mise en place de la libre exploration éducative permettant à l'enfant de développer sa créativité par sa curiosité innée à explorer son environnement (en amont aménagement d'un espace pensé et réfléchi par les professionnels)
- 25 interventions d'autres professionnels spécialisés :
  - ✓ 1 atelier danse avec Sandra Angelini
  - ✓ 3 ateliers musique et comptines avec Zédric
  - ✓ 5 ateliers d'éveil musical avec instruments de musique avec Juliane Seller
  - ✓ 7 ateliers de psychomotricité et de travail avec les assistantes maternelles sur l'observation professionnelle avec Jean François Robineau
- 1 animation commune en partenariat avec la micro crèche de Jarret Ets Maynats
- 8 manifestations annuelles
  - ✓ Carnaval avec le musicien « Zédric »
  - ✓ Visite de la ferme du Bon Air à Lourdes
  - ✓ 2 manifestations autour du livre dans le cadre des « opérations Premières Pages : rendre accessible la lecture à tous dès le premier âge » en partenariat avec la Maison de la Solidarité de Lourdes et la médiathèque : lectures d'histoires et votes pour la sélection de l'album qui sera offert par Premières Pages aux enfants nés et adoptés en 2022, album récupérable par les parents dans les divers points relais dont le RPE de Lourdes
  - ✓ Sortie à la « Tente sensorielle » à Argeles-Gazost, animation Premières Pages
  - ✓ Accueil au Relais de l'Auteur illustrateur Gaëtan Dorémus avec Premières Pages
  - ✓ Spectacle de marionnettes à l'occasion de la Fête annuelle du Relais
  - ✓ Racontines à Omex sur le thème « une journée avec le Père Noël »

A cela s'ajoutent diverses réunions avec les assistants maternels ou avec le réseau départemental des Relais Petite Enfance.

## II/ les activités du service scolaire, péri extrascolaire

En 2021, 1 612 enfants étaient scolarisés sur le territoire du SIMAJE dans les écoles, publiques et privées, de premier degré.

La compétence de la gestion des moyens matériels d'accueil des enfants dans le premier degré revient au SIMAJE. L'enseignement est de la compétence de l'éducation nationale.

En complément du service scolaire, le SIMAJE a développé un système d'accueil péri et extrascolaire pour les enfants de 3 à 17 ans. Il permet d'apporter un soutien aux familles, tout en participant au développement personnel des enfants accueillis.

### Projet Educatif de Territoire

Un nouveau Projet Educatif de Territoire a été écrit en 2021 afin de décliner la politique petite enfance, scolaire, péri extrascolaire du SIMAJE jusqu'en juin 2026.

Les élus du SIMAJE souhaitent contribuer à la réussite éducative de l'enfant du temps de la petite enfance à l'enfance en :

- Appréhendant l'enfant et le jeune selon une approche globale, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux
- S'adaptant à chaque enfant et adolescent
- Favorisant une ouverture sur le monde

De même, ils souhaitent que soit assurée une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire en :

- Prenant en compte et facilitant l'inclusion
- Impliquant les parents et les familles dans les actions éducatives
- Favorisant l'accès aux loisirs éducatifs
- Encourageant le partenariat local des acteurs dans le champ éducatif.

L'enjeu est de former l'adulte de demain et de faire cheminer l'enfant en lui faisant prendre conscience de ses droits et de ses devoirs. Chaque structure d'accueil doit pouvoir être le lieu de cette formation citoyenne, un lieu d'expérimentation en se référant aux valeurs républicaines et aux valeurs de la Laïcité. Le Projet Educatif de Territoire doit permettre aux enfants et aux jeunes de faire l'expérience de la citoyenneté. Il faut leur permettre de les vivre ensemble au travers d'actions concrètes, de projets et d'activités au sein du territoire. La volonté du SIMAJE est de considérer l'enfant comme un individu à part entière. Pour cela, une bienveillance envers tous les enfants sera portée par l'ensemble des adultes afin de prendre en compte les besoins physiologiques et psychologiques et ainsi décliner une offre de service différenciée aux attentes liées aux diverses phases d'évolutions.

Dans son engagement autour de l'écriture d'un PEdT, le SIMAJE souhaite relever différents défis éducatifs.

Le principal est celui du vivre ensemble, une valeur partagée qui pose un cadre commun.

Le SIMAJE, de par sa genèse est le signe d'une démarche forte et engagée des élus, partagée autour des compétences petite enfance et scolaire, péri extrascolaire qu'ils ont voulu porter dès le départ en intercommunalité et mutualiser dans l'intérêt général.

L'esprit d'équipe, solidaire, complémentaire est aussi recherché à l'échelle des agents du SIMAJE. L'école, comme les accueils de loisirs sont des lieux de vie, de socialisation et d'apprentissages, avec des espaces collectifs organisés. Ils ont pour vocation de préparer les enfants d'aujourd'hui à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique, afin d'y prendre une place active et concernée.

Le SIMAJE s'appuie par nature sur les principes intangibles du pacte républicain : Liberté, Egalité, Fraternité. La laïcité complète ce triptyque, car elle est le cadre qui permet de placer chaque individu sur un pied d'égalité, en préservant la liberté individuelle de pensée et de conscience de chacun. Elle crée les conditions d'un espace commun à tous par-delà les différences et encourage l'apprentissage du « vivre ensemble » auprès des plus jeunes.

Ces choix s'expriment par le biais de verbes d'action, traduction de finalités éducatives et de la volonté de les voir appliqués concrètement au sein des structures d'accueils :

- ✓ Favoriser l'émancipation, l'autonomie de l'enfant et l'inclusion
- ✓ Encourager la citoyenneté et le respect des règles de vie en collectivité

Une attention particulière sera aussi portée à compter de 2022 à l'Education au Développement Durable.

Le PEDT, en tant que document cadre qui fait naître les différents projets, reconnaît, affirme et légitime que :

- ✓ L'éducation est une responsabilité partagée.
- ✓ La cohérence entre les différentes politiques, mesures et actions éducatives menées par le SIMAJE et l'Education Nationale doit être recherchée
- ✓ La qualification des acteurs éducatifs doit être renforcée par des rencontres formelles en dehors du temps présence avec les enfants
- ✓ Les parents, au cœur de nos enjeux

### Plan mercredi

Le SIMAJE s'est inscrit dans la démarche du Plan mercredi en septembre 2018. Une convention a été signée entre le SIMAJE, l'Etat, l'Education Nationale et la CAF des Hautes Pyrénées pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité organise l'accueil des enfants du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;

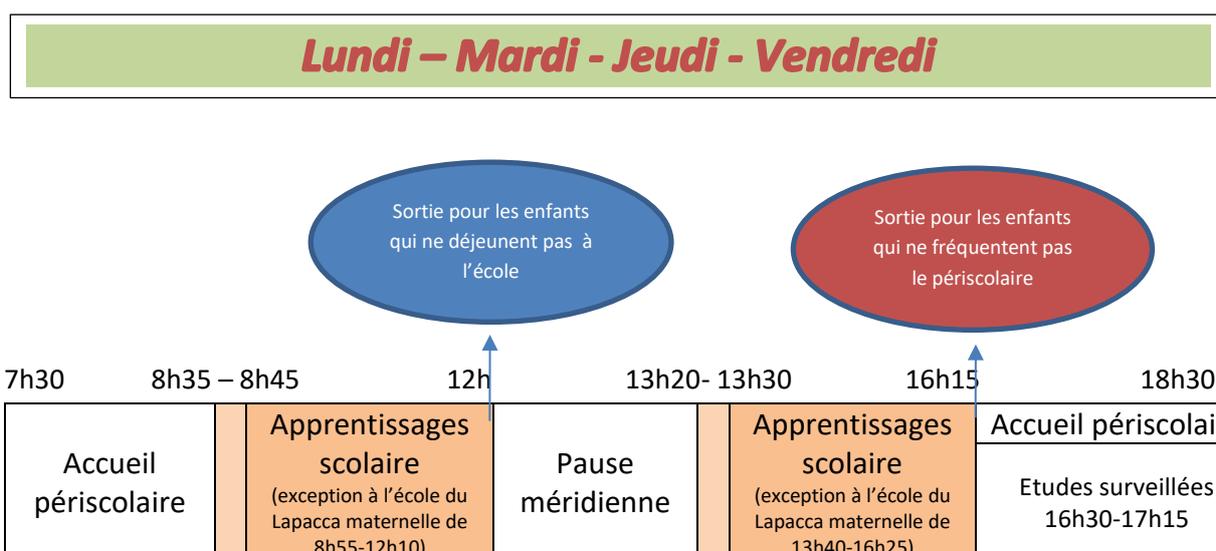
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives

Le SIMAJE répond également à la charte en opérant des partenariats locaux avec des prestataires et des associations locales sur des projets conduits de période de vacances à vacances.

Un accueil de loisirs est ouvert sur l'école primaire du Lapacca avec une capacité d'accueil de 120 enfants de 3 à 13 ans pour satisfaire la demande croissante des familles, la centralisation de l'accueil sur le territoire avec un site permettant sur un même lieu l'accueil des fratries.

### Etablissements publics du premier du degré du SIMAJE :

Les horaires des écoles publiques du SIMAJE répartis sur 4 jours sont :



Temps scolaire

Temps passerelle sous la responsabilité scolaire

Temps périscolaire

Sur le territoire du SIMAJE, sont présentes 12 écoles publiques maternelles et du premier degré.

Ci-joint les effectifs à la rentrée 2021 :

	Nombre d'élèves	Evolution par rapport à 2020	Nombre de classes
<i>Ecoles publiques du 1er degré du SIMAJE</i>			
<b>Groupe scolaire Honoré Auzon</b>	241	↗	13 dont 1 CLIS + 1 Uliss
<b>Groupe scolaire du Lapacca</b>	206	↗	10
<b>Ecole maternelle du Lapacca</b>	79	↘	4
<b>Ecole maternelle de Lannedarré</b>	54	↗	3
<b>Ecole maternelle de l'Ophite</b>	63	↗	3
<b>Ecole maternelle de Darrespouey</b>	85	↘	4
<b>Ecole d'Adé</b>	67	↘	3
<b>Ecole de Poueyferré</b>	70	↗	3
<b>Ecole de Loubajac</b>	50	↗	2
<b>Ecole de Saint-Pé</b>	64	↘	3
<b>Ecole de Lezignan</b>	64	↘	3
<b>Ecole d'Ossen</b>	41	↘	2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 084</b>	<b>=</b>	<b>53</b>

On constate un maintien des effectifs des établissements scolaires publics, de maternelles et du premier degré, du territoire.

### Activités pour les élèves :

Au cours de l'année scolaire, les établissements élaborent des projets pédagogiques pour leurs élèves (sorties hors des murs, activités...). Le SIMAJE participe au financement de ces projets. En 2021, **67 848,99 €** de subventions ont été votées mais seulement **51 693,15 €** ont été répartis entre les différentes écoles du fait des annulations de sorties liées à la COVID-19.

Quelques exemples d'activités financées sur le temps scolaire qui se sont déroulées :

-Sorties skis à la demande des écoles d'Honoré Auzon (1 sortie), d'Ossen (2 sorties), de Lezignan (3 sorties). Le transport et les forfaits ainsi que les ETAPS ont été pris en charge par le SIMAJE jusqu'à concurrence trois sorties. Si les écoles veulent faire plus de trois sorties, les écoles le financent via la coopérative scolaire.

-Co-financement avec le conseil général de cours d'Occitan pour 14 classes pour répondre au plan national des langues et mise en place d'un réseau langues primaire/collèges/lycées sur Lourdes :

- Ecole de Poueyferré : deux classes de maternelle PS/MS et GS

- Ecole de Saint Pé : 1 classe de maternelle PS/MS/GS et 1 classe de cycle 2
- Ecole de Lézignan : 1 classe de maternelle PS/MS/GS
- Ecole du Lapacca à Lourdes : 4 classes de maternelle
- Ecole Ossen : 1 GS/CP/CE1
- Ecole d'Adé : 1 classe de maternelle PS/MS/GS et 1 classe de cycle 2
- Ecole du Lannedarré à Lourdes : 2 classes de maternelle

- quelques participations à différents projets artistiques et culturels et sorties des écoles du SIMAJE :

- PEAC Trottinante sur l'école H Auzon
- 2 journées à la mer à l'école H Auzon
- initiation aux échecs à l'école H Auzon
- découvert de l'observatoire du Pic du Midi à l'école du Lapacca
- projet sciences à l'école du Lapacca
- Journées à la cité de l'espace à l'école du Lapacca
- le jardin à l'école avec une fontaine à fraises à l'école de Poueyferré
- projet conte et théâtre pour l'école Ste Elisabeth de St Pé de Bigorre
- voyage et intervention sur l'eau à l'école de Massabielle
- découverte de la biodiversité du Massif du Pibeste à l'école de Massabielle
- randonnée sur les crêtes du col d'Aspin et descente à Payolle entre estives et forêts et escalade à Baudéan à l'école de Massabielle
- « une Soum Musical Comédy » à l'école Immaculée de Soum
- du cirque à l'école Immaculée de Soum
- les signes à l'école Immaculée de Soum

### Les Activités Physiques et Sportives

---

Une fois par semaine, pendant une heure, l'ensemble des élèves des écoles, publiques et privées, du premier degré du territoire participe à une séance d'Activité Physique et Sportive, animées par les Educateurs Sportifs du SIMAJE en soutien des enseignants, dans le cadre du projet de développement des enfants mené par l'Education Nationale.

Les séances sont organisées en 5 cycles d'activités qui correspondent aux périodes scolaires. Les éducateurs sportifs du SIMAJE proposent un catalogue d'activités parmi lesquelles, les enseignants établissent les thèmes des cycles. Il est ainsi possible aux enfants de suivre, suivant les choix des enseignants, un cycle de piscine, de gymnastique, de roller, de badminton, de football...

### Péri et Extra-scolaire

En dehors du temps scolaire, le SIMAJE propose aux familles d'accueillir les enfants. Cet accueil se fait au sein d'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Les enfants sont alors pris en charge par un personnel compétent dans l'encadrement d'enfants et dans l'animation.

Un nombre de place maximal est défini pour chaque centre, en fonction de la capacité des locaux et du nombre de personnel encadrant et des bilans de fréquentation des années antérieures.

### Pendant le temps scolaire, l'accueil périscolaire :

Les horaires de tous les parents ne correspondant pas aux heures de classes, un accueil des enfants est organisé par le SIMAJE afin de répondre aux besoins des parents avant et après les cours, ainsi que le midi.

### Accueil des enfants sur le temps périscolaire :

Les enfants sont accueillis par le personnel du SIMAJE

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

- 07:30 à 08:35 : préparation de l'enfant aux apprentissages scolaires,
- 12:00 à 13:30 : pause méridienne et restauration scolaire
- 16:15 à 18:30 : animations structurées autour d'éveil culturel, sportif et à la nature pour répondre aux enjeux du PEdT.

Les projets conduits tout au long de l'année scolaire sont communiqués aux familles et enseignants.

En 2021, les projets suivants ont été menés :

PARTENAIRES						PROJET					
						NOM	PUBLIC		PÉRIODE		
NOM	associatifs	Institutionnels	Prestataires	familles	Education Nationale	NOM	Tranche d'âge	Nbre d'enfants	Sept à dec	Janv à avril	Mai à août
	X			X	X	Découverte et apprentissage de la vie collective	3/5 ans	100		X	X
	X		X	X	X	Développement des capacités sensori-motrices	3/5 ans	100		X	X
	X				X	Le jardin de Léon	3/5 ans	100	X	X	X

					Village citoyen promouvoir mon village	3/11 ans	30	X	X	X
					Apprendre à s'apaiser pour pouvoir se ressourcer	3/11 ans	15	X	X	X
Association Dans6T	X				A la découverte de l'Amérique	3/12 ans	35		X	X
Amicale Laique St Pé de Bigorre	X			X	Goûter collectif	3/11 ans	35	X	X	X
					S'apaiser pour mieux rêver	3/5 ans	16	X	X	X
Mairie de St Pé de Bigorre, Association Cohésion et Déco Xpression	X	X		X	Se construire ensemble pour vivre ensemble	3/11 ans	50	X	X	X
Service technique du SYMAT et SIMAJE, association CPIE	X	X	X	X	Un petit pas pour Ossen un grand pas pour notre planète	6/11 ans	25	X	X	X
Service technique du SIMAJE, association CPIE et réserve du Pibeste, Mairie d'Ossen	X	X			Les petits citoyens de la nature	6/11 ans	25			X

			X	X	Fêtes de l'école	3/11 ans	300			X
				X	Projet Math	7/11 ans	70	X	X	X
Château Fort de Lourdes		X			Projet Château « résidence artistique	7/11 ans	15	X	X	

**ALSH Périscolaire Lourdes , St Pé et Ossen :**

Tarif à la journée, à partir d'une demi-heure de présence durant l'un des deux temps le temps d'animation du matin et/ou du soir.	<b>0,50 €</b>
---	---------------

Maintien des accueils de loisirs périscolaires déclarés sur les autres écoles (Adé, Loubajac, Poueyferré, Lézignan) avec un paiement à partir du moment où l'enfant fréquente au moins un des trois temps périscolaires.

**ALSH Périscolaire Adé, Loubajac, Poueyferré, Lézignan :**

	-150	-300	-600	-900	-1200	-1500	-2000	+2000 et sans QF
Par enfant et par jour	0,25 €	0,35 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,75 €	0,80 €	0,90 €

**Le mercredi :**

L'accueil se fait sur le modèle des accueils de loisirs. L'encadrement est assuré par des animateurs et les ETAPS. Un module Sports est proposé aux enfants le matin conduit par les ETAPS. Cette année, les élus ont décidé de mener en parallèle l'opération « apprendre à nager ». Ce dispositif est mis en place afin de permettre aux enfants de CM2 éprouvant des difficultés ou ne sachant pas nager, de pouvoir obtenir l'A.S.S.N (attestation scolaire savoir nager) et permettre ainsi de réduire les inégalités, de dispenser un savoir sécuritaire et écarter les risques de noyade.

Une participation financière est demandée aux parents.

Fréquentation de janvier à juillet 2021 en demi-journée ou journée complète :

<b>Accueil de loisirs du Lapacca (capacité 120 enfants)</b>	
<b>Age des enfants</b>	3 à 13 ans
<b>Enfants accueillis</b>	En moyenne 72 enfants accueillis en journée et 11 que le matin

Fréquentation de septembre à décembre 2021 en demi-journée ou journée complète :

<b>Accueil de loisirs du Lapacca (capacité 120 enfants)</b>	
<b>Age des enfants</b>	3 à 13 ans
<b>Enfants accueillis</b>	En moyenne 82 enfants accueillis en journée et 9 que le matin

### **Pendant les vacances, l'accueil extrascolaire :**

#### ***Lors des vacances des périodes scolaires :***

Pendant les vacances en période scolaire, un dispositif est mis en place pour prendre en charge les enfants. Les enfants sont accueillis par des animateurs qui leur proposent des activités.

Ce dispositif est organisé en 2 à 3 centres d'accueil où les enfants sont répartis en fonction de leur âge.

#### ***Effectifs pour les petites vacances de l'année scolaire 2021 :***

<b>Période</b>	<b>Nombre de journées enfants</b>
Hiver 2021	884 journées enfants pour 168 enfants différents une moyenne de 88 enfants par jour
Printemps 2021	LAPACCA Fermé COVID
	LEZIGNAN Fermé COVID
Toussaint 2021	983 journées enfants pour 224 enfants différents une moyenne de 109 enfants par jour

Un accueil de loisirs sportif en demi-journée est proposé aux enfants de 9 à 13 ans, avec l'encadrement des ETAPS au Palais des Sports. Le tarif à la demi-journée est de 2 euros.

Période	Nombre de journées enfants
Hiver 2021	174 ½ journées enfants pour 29 enfants différents une moyenne de 9 enfants par ½ journée
Printemps 2021	Fermé COVID
Toussaint 2021	119 ½ journées enfants pour 28 enfants différents une moyenne de 7 enfants par ½ journée

Effectifs pour les vacances d'été 2021 :

Période	Nombre de journées enfants	
Lapacca	juillet	2456 journées enfants pour 293 enfants différents une moyenne de 154 enfants par jour
	Août	1786 journées enfants pour 254 enfants différents une moyenne de 137 enfants par jour
Ophite	juillet	618 journées enfants pour 74 enfants différents une moyenne de 39 enfants par jour
	Août	340 journées enfants pour 63 enfants différents une moyenne de 34 enfants par jour
Adé	juillet	597 journées enfants pour 78 enfants différents une moyenne de 37 enfants par jour
	Août	304 journées enfants pour 56 enfants différents une moyenne de 30 enfants par jour
ALS	juillet	114 enfants sur 3 semaines
SEJ	juillet	30 jeunes la 1ere semaine 42 jeunes la 2ème semaine 42 jeunes la 3ème semaine

Un accueil devait aussi fonctionner à St Pé de Bigorre, mais à l'issue de la période d'inscription, les effectifs prévisionnels d'enfants inscrits ont dû contraindre les élus de prendre la décision de ne pas ouvrir cet accueil. Il a été proposé aux enfants inscrits d'être accueillis sur les autres accueils de loisirs et certains des agents recrutés ont aussi été repositionnés sur les structures ouvertes.

En 2021, les principaux projets et activités suivants ont été menés :

PARTENAIRES						PROJET					
						NOM	PUBLIC		PÉRIODE		
NOM	associatifs	Institutionnels	Prestataires	familles	Education Nationale	NOM	Tranche d'âge	Nbre d'enfants	Dept à dec	Janv à avril	Mai à août
						Module Sport : course d'orientation, Hanball, Football, parcours sportif, Badminton, savoir nager, baseball	3/13 ans	180	X	X	X
						Activités : Exotic Park, cuisine, Rallye photos, Jeu : la cueillette des champignons, parc d'Argelès Gazost, fresque nature, jeux de coopération, relaxation, bowling	3/13 ans	180	X		
						Thématique Sport : Cultivons Notre Santé	3/6 ans	20		X	X
Comité Départemental Handisport	X					Thématique Sport : Cap sur le Handicap	6/13 ans	18		X	X
Association Cirque Passing	X					Thématique Découverte des Arts du Cirque	6/13 ans	20		X	X

					Thématique Pâtisserie : Les Petits Pâtissons	3/6 ans	12		X	X
					Thématique Musicale : Producteurs en Herbe	6/13 ans	14		X	X
					Thématique Environnement : Protégeons Notre Planète	3/6 ans	16		X	X
					Thématique Environnement : Bouge pour ta Planète	6/13 ans	20		X	X
					Thématique : La Valise à ta Guise	6/13 ans	180		X	X

### Tarifs des centres de loisirs :

Depuis 2011, dans le cadre du contrat Enfance / Jeunesse mis en place entre la CAF, la CCPL, la CC de la Baronnie les angles, et la CC de Basturguère, le tarif des ALSH est fixé en fonction du quotient familial des familles. Le quotient familial est un indice qui combine, notamment, le revenu des parents et le nombre de part du foyer fiscal.

#### ALSH Lourdes (vacances et mercredis) , Poueyferré, St-Pé de Bigorre, Ossen,

Quotient Familial	-150	-300	-600	-900	-1200	-1500	-2000	+2000 et sans QF	Surcoût résident hors SIMAJE
Par enfant et par jour	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00€	11,50 €	+ 3,50 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	3,25 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,85 €	+ 2,50 €
½ journée	2,10 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,40 €	+ 1,80 €

**Pour les accueils de loisirs sportifs : forfait 3 semaines**

Quotient Familial	-150	-300	-600	-900	-1200	-1500	-2000	+2000 et sans QF	Surcoût résident hors SIMAJE
Par enfant et par jour	103 €	127 €	149 €	159 €	183 €	202 €	218 €	234 €	48 €

**Pour l'accueil de loisirs Sports Été Jeunes :**

Quotient Familial	-150	-300	-600	-900	-1200	-1500	-2000	+2000 et sans QF	Surcoût résident hors SIMAJE
Forfait par enfant pour 1 semaine de 5 jours	85 €	98,00 €	106,00 €	110 €	127 €	136 €	140 €	149 €	17 €
Forfait par enfant pour 1 semaine de 4 jours	68 €	78 €	85 €	88 €	102 €	109 €	112 €	119 €	14 €

## - Restauration

Le SIMAJE gère la restauration des enfants et du personnel des écoles primaires et des accueils de loisirs sans hébergement du territoire.

Le marché des denrées a été renouvelé en 2019, il peut aller jusqu'en 2022, il vise à favoriser l'approvisionnement local et l'intégration plus massive des produits bio. Le SIMAJE répond aux nouvelles réglementations, à savoir :

- pour la viande bovine que soit indiqué sur les menus :  
Le pays d'origine, le pays d'élevage et le pays d'abattage.  
Le SIMAJE l'a étendu aux viandes ovines et porcines
- Sur les menus sont apposés 2 logos : Bio – Produit local
- Les produits allergènes sont également mentionnés

En 2021, la part « denrées alimentaires » consacrée à la fabrication des repas s'est élevée à 1.75 € par repas et a permis de favoriser un approvisionnement de qualité.

En effet, 18% des produits servis étaient d'origine locale (viandes fraîches des Hautes Pyrénées et quelques fruits et légumes du sud-ouest), 11% de produits BIO et 9% de produits durables (poissons labellisés pêche durable).

### Nombre de repas servis dans les écoles :

	Nombre de repas	Moyenne annuelle par jour
Ossen	4 805	36
Lezignan	6 259	47
St Pé	6 078	45
Poueyferré	6 008	45
Loubajac	4 826	36
Adé	7 615	57
Ophite	5 699	43
Lapacca mat	7 878	59
Lannedarré	3 852	29
Darrespouey	8 869	66
Lapacca primaire	19 786	148
Auzon	21 551	161
<b>TOTAL</b>	<b>103 226</b>	<b>770</b>

**Tarifs de la restauration scolaire :**

RATIONNAIRES	Tarifs
<b>Elèves des écoles maternelles et primaires</b>	
<p><u>Tarif A</u> : réservation par période scolaire (de vacances à vacances), avant la date butoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,20 € par repas pour les familles ayant 1 enfant inscrit</li> <li>- 3,00 € par repas pour les familles ayant 2 enfants ou plus inscrits</li> </ul> <p><u>Tarif B</u> : réservation ponctuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,70 € par repas pour les familles ayant 1 ou plusieurs enfants inscrits</li> </ul> <p><u>Tarif C</u> : pas de réservation et de façon exceptionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7,00 € par repas et par enfant pour les familles dont les enfants sont présents sans réservation préalable</li> </ul>	
<b>Agents communautaires</b>	<b>3,70 €</b>
<b>Chef de cuisine</b>	<b>gratuit</b>
<b>Stagiaire</b>	<b>3,70 €</b>
<b>Surveillant remplaçant</b>	<b>3,70 €</b>
<b>Enseignants des écoles primaires et maternelles et intervenants</b>	<b>6,00 €</b>

## **8 - SERVICE TECHNIQUE - TRAVAUX - BATIMENTS**

### **1/ PRÉSENTATION DU SERVICE TECHNIQUE – BÂTIMENTS**

***Le service technique dispose des moyens humains suivants :***

- ✓ 1 ingénieur responsable du service.
- ✓ 1 assistante administrative
- ✓ 1 assistant suivi travaux
- ✓ 4 techniciens polyvalents.

***Le service intervient sur les activités suivantes :***

- ✓ Plomberie,
- ✓ Chauffage, ventilation et climatisation,

- ✓ Sécurité incendie,
- ✓ Réseaux et équipements électriques,
- ✓ Électromécanique,
- ✓ Menuiserie,
- ✓ Peinture,
- ✓ Maintenance parc roulant.
- ✓ Entretien des espaces verts du bâtiment SIMAJE
- ✓ Déménagement.
- ✓ Approvisionnement.
- ✓ Travaux neufs d'investissement.

La maîtrise de l'activité maintenance du service est organisée à partir d'une démarche qualité ISO 9001.

La qualité et la sécurité du public s'articule autour de trois axes principaux :

- ✓ Un axe fort de la politique du service est la sécurité du public, des personnels et des biens. Cette politique est réalisée par la réglementation. Les moyens techniques, humains et organisationnels sont priorités sur cet axe afin de garantir la qualité des prestations.
- ✓ Le deuxième axe est la réalisation de prestations de qualité dans le respect des bonnes pratiques et de la maîtrise des coûts. L'évaluation des besoins et des prestations fait partie intégrante de cette garantie.
- ✓ Le troisième axe est le dialogue et l'écoute clients.

Ces trois axes sont maîtrisés par une organisation permettant le management des différents processus de réhabilitation, aménagement et maintenance du patrimoine.

Ce management inclut :

- ✓ La veille des bonnes pratiques et la réglementation,
- ✓ La gestion de la maintenance préventive,
- ✓ La gestion des interventions en régie,
- ✓ La gestion des approvisionnements stocks,
- ✓ La gestion administrative et budgétaire,
- ✓ La gestion des personnels,
- ✓ La gestion des entreprises externes,
- ✓ La maîtrise des coûts,
- ✓ La satisfaction de l'ensemble des services du Syndicat.

**Les axes de cette politique qualité se déclinent selon les objectifs suivants :**

- ✓ **Garantir la sécurité des personnes et des installations :**
  - S'assurer de la qualification des personnels techniques en matière de sécurité (habilitation, travail en hauteur, formation interne, etc..).
  - Mettre en œuvre les plans de prévention des risques en collaboration sur hygiène et sécurité.
  - Assurer la veille réglementaire.
  - Définir les installations et équipements critiques et établir un programme de maintenance en tenant compte de la réglementation en vigueur.
  
- ✓ **Optimiser l'efficacité et la qualité des prestations :**
  - Respecter les délais annoncés lors des interventions correctives.
  - Réaliser la maintenance préventive des installations et équipements.
  - Réaliser des travaux dans les délais annoncés.
  - Former le personnel aux nouvelles techniques.
  - Maîtriser les coûts.
  - Choisir les meilleurs prestataires aux meilleurs coûts dans le respect du code de la commande publique.
  
- ✓ **S'assurer de la satisfaction du client :**
  - Donner l'information
  - Réduire les délais d'intervention.
  - Être à l'écoute.
  - Maintenir un plan d'action d'amélioration pour le service.

**Le patrimoine bâti détenu par le SIMAJE au 01/01/2021 est composé des Bâtiments suivants:**

N° ORDRE	DESIGNATION IMMEUBLES	LOCALISATION	SURFACE M2	CATEGORIE
1	Siège SIMAJE	65100 LOURDES	2130	ERP
2	Ecole Maternelle OPHITE	65100 LOURDES	738	ERP
3	Ecole Maternelle LANNEDARRE	65100 LOURDES	1052	ERP
4	Ecole Maternelle DARRESPOUEY	65100 LOURDES	1192	ERP
5	Ecole Maternelle LAPACCA	65100 LOURDES	943	ERP
6	Ecole Primaire LAPACCA	65100 LOURDES	1716	ERP
7	Ecole Honoré AUZON	65100 LOURDES	2236	ERP
8	Ecole ADE	65100 ADE	638	ERP
9	Ecole POUYFERRE	65100 POUYFERRE	714	ERP

10	Ecole LOUBAJAC	65100 LOUBAJAC	387	ERP
11	Ecole LEZIGNAN	65100 LEZIGNAN	570	ERP
12	Ecole ST PE	65270 ST PE DE BIGORRE	1061	ERP
13	Ecole OSSEN	65100 OSSEN	253	ERP
14	Centre Aéré	65100 LOURDES	1148	ERP
15	Crèche SOURIS VERTE	65100 LOURDES	190	ERP
16	Relais Petite Enfance	65100 LOURDES	111	ERP

**Le parc roulant détenu par le SIMAJE au 01/01/2021 est composé des véhicules suivants:**

MODELE	IMMATRICULATION	ANNEE	MARQUE	CARBURANT	SERVICE
BOXER	FQ-229-VH	24/06/2020	PEUGEO T	GO	Administration
TWINGO	AK-918-QM	28/01/2010	RENAULT	SP	Administration
TWINGO	AK-625-JC	22/01/2010	RENAULT	SP	Administration
REMORQUE	EM-857-SR	24/11/2008	LEADER		Administration
TONDEUSE	EM-898-SR	09/10/2008	ISEKI	ES	Mis à disposition de la ville de Lourdes
PARTNER	EM-907-SR	31/03/2006	PEUGEO T	GO	RAM
MASTER	EM-828-SR	19/06/2008	RENAULT	GO	Cantine
JUMPER	DJ-721-ZL	10/09/2014	CITROEN	GO	Cantine
JUMPY	CT-400-JD	30/04/2013	CITROEN	GO	Éducateurs
DUCATO	CA-093-HA	01/01/2012	FIAT	GO	Administration
CLIO	EM-855-CF	01/01/2003	RENAULT	GO	Cantine
C3	CV-682-PS	07/06/2013	CITROEN	SP	Administration
C1	CE-953-ND	26/04/2012	CITROEN	SP	Administration
BERLINGO	CT-392-JE	30/04/2013	CITROEN	GO	Administration

## **2/ BILAN DE LA MAINTENANCE ET DES TRAVAUX NEUFS RÉALISÉS DANS LES ÉCOLES EN 2021**

Dans le cadre de la continuité du plan pluriannuel des travaux 2017-2022, les travaux d'investissement suivants ont été réalisés en 2021 :

- ✓ Travaux de mise en accessibilité des sanitaires du 1er étage - École Primaire LAPACCA.
- ✓ Changement de l'alarme incendie - École Primaire LAPACCA.
- ✓ Mise place d'un contrôle d'accès aux portes côté Collège - École Primaire LAPACCA.
- ✓ Mises en place de clôtures - Ecoles DARRESPOUEY, LANNEDARRE, POUYFERRE, OPHITE, GROUPE SCOLAIRE LAPACCA.

- ✓ Mise en place de garde-corps escaliers - Ecole LAPACCA
- ✓ Mise en place de gouttières au préau - Ecole LANNEDARRE
- ✓ Mise en place d'un organigramme de clefs dans les écoles rurales.
- ✓ Changement cabane à vélo - Ecole OPHITE.
- ✓ Réfection toit terrasse cantine - Ecole DARRESPOUEY.
- ✓ Réfection armoire électrique - Ecole ADE.
- ✓ Changement alarme intrusion - Ecole LEZIGNAN.
- ✓ Changement Monte-Charge - Ecole LAPACCA.

Le service technique s'est doté en 2021 d'un nouveau logiciel de suivi des demandes d'interventions et de gestion de bâtiment.

Pour les utilisateurs, le but du logiciel est de faciliter la saisie d'une demande d'intervention, de suivre l'état d'avancement de l'intervention et d'avoir à disposition les derniers rapports de contrôles réglementaires des bâtiments.

Pour le service technique, le premier enjeu a été de centraliser et de mieux suivre les demandes d'interventions. Le service avait des difficultés à rassembler les demandes qui étaient exprimées par différents canaux comme le téléphone, l'e-mail ou encore une personne de passage.

Le deuxième enjeu du logiciel a été de faciliter le travail de coordination pour le responsable de service. Les demandes étant transmises aux agents techniques sur une tablette, ils peuvent mettre à jour directement l'état d'avancement de l'intervention.

Les fiches de travail version papier ont pu être supprimées.

Les utilisateurs et les agents se sont rapidement adaptés à ce nouvel outil de communication et en sont très satisfaits.

Depuis la mise en service du logiciel à la rentrée de septembre, 380 demandes d'interventions ont été enregistrées.

## **9. MARCHES PUBLICS**

### **AFFAIRES TRAITÉES PAR LE SERVICE DES MARCHES PUBLICS**

Le Service Marchés Publics de la Ville de LOURDES est mutualisé à concurrence de 30 % avec le SIMAJE (± 1,5 jour/semaine).

\*\*\*\*\*

L'année 2020 avait été marquée par une baisse significative des mises en concurrence en raison de la crise sanitaire du COVID. En 2021, l'activité a redémarré. Les dossiers les plus marquants du service pour le SIMAJE ont été les suivants :

## **I – ADMINISTRATION GENERALE**

### **• Groupement de commandes Ville de Lourdes/SIMAJE**

Une nouvelle convention de groupement de commandes a été conclue, le 22/07/2021, entre la Ville de Lourdes et le SIMAJE pour l'achat de travaux, fournitures et services courants (hors transports).

### **• Assurances – Lot n°5 Risques statutaires du personnel – marché n° 2019-038 : avenant**

SOFAXIS, le titulaire du contrat en cours, a informé le SIMAJE de la nécessité de renégocier le taux en raison d'une sinistralité élevée. Il a été proposé que le SIMAJE se rapproche du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées (CDG 65) afin de participer à la consultation qu'ils ont menée en 2021. Ainsi, après comparaison avec l'offre du CDG 65, il est apparu préférable d'accepter le nouveau taux proposé par SOFAXIS (6,87%). La Commission d'Appel d'Offres a donc été réunie le 14/10/2021 pour approuver le projet d'avenant au contrat. Cet avenant a été notifié à SOFAXIS le 15/10/2021.

Enfin, le service a apporté son expertise dans sa matière concernant les principaux projets du mandat à venir : la crèche 60 places, le centre aéré et la cuisine centrale.

## **II – SERVICE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE**

### **• Fourniture et installation de mobilier scolaire, péri-scolaire, de restauration scolaire et administratif**

**Lot n°1 Mobilier scolaire et péri-scolaire**, accord-cadre (avec montant maximum 100 000 € HT) n° 2021-001 attribué à la Saônoise de mobiliers -

**Lot n°2 Mobilier de restauration scolaire**, accord-cadre (avec montant maximum 80 000 € HT) n° 2021-002 attribué à la Saônoise de mobiliers

**Lot n°3 Mobilier administratif**, accord-cadre (avec montant maximum 20 000 € HT) n° 2021-003 attribué à HOURCADE mobilier.

Les marchés n° 2021-001 et 2021-002 (lots n°1 et n°2) font l'objet de deux recours en contestation de validité du contrat initiés par l'entreprise MOBIDECOR, dont les offres ont été

classées n°2. Ces contentieux portent sur la détention de certifications par la Saônoise de mobiliers. **La procédure de marché public en elle-même n'est pas mise en cause.**

Le service Marchés publics est intervenu en appui du service acheteur et du service juridique pour contribuer au mémoire en défense présenté par l'avocat du SIMAJE, Maître DAVID.

A ce jour, le contentieux est toujours en cours.

### **III – SERVICES TECHNIQUES**

#### **• Résiliation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil de 60 places**

L'étude géotechnique effectuée par le cabinet GINGER a préconisé le déplacement du projet sur un autre lieu géographique que le terrain du Tydos. Il s'est donc avéré nécessaire de résilier le marché de maîtrise d'œuvre n° 2019-003 passé avec le groupement DEFOL-MOUSSEIGNE/CHAPELET LETOURNEUX / CARTE / ACE CONSULTING / NOGUE / 3SCI / Etudes Et Projets Eric BECCO. Cette résiliation est intervenue sans indemnité suivant les termes du contrat.

#### **• Travaux de mise en accessibilité des sanitaires dans l'école maternelle de Darrespouey et l'école primaire du Lapacca :**

- Lot n°1 Plâtrerie-menuiseries attribué à l'entreprise GUICHOT Christophe pour un montant de 16 553,04 € HT
- Lot n°2 Plomberie attribué à PCS Services pour un montant de 16 220,00 € HT
- Lot n°3 Carrelage attribué à l'entreprise GUICHOT Christophe pour un montant de 12 093,40 € HT
- Lot n° 4 Peintures attribué à l'entreprise VECI LOPEZ pour un montant de 1 915,00 € HT.

#### **• Entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude, de traitement d'air des bâtiments du SIMAJE :**

Marché n°2021-008 a été attribué à l'entreprise SPIE FACILITIES pour un montant de 31 116.00 € HT (contrat de 1 an reconductible 3 fois).

#### **• Rénovation de menuiseries dans les écoles :**

Cette procédure a dû être classée sans suite en raison de l'insuffisance de concurrence. La consultation a été relancée sur la base d'un cahier des charges modifié. En effet, un allotissement a été effectué : lot 1 Menuiseries et lot 2 Volets roulants. 3 offres ont été reçues pour le lot 1 et 2 offres ont été reçues pour le lot 2. Les marchés ont par la suite été notifiés à l'entreprise GACHASSIN le 08/02/2022.

#### **• Réfection de la cour de l'école maternelle Darrespouey :**

Cette procédure a été classée sans suite pour des motifs techniques. Elle sera relancée en 2022.

Le service Marchés est également intervenu ponctuellement en appui de l'ensemble des services pour les consultations gérées directement par eux.

## **IV – EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION**

D'un point de vue réglementaire, l'année 2021 a été marquée par la publication des nouveaux CCAG (Cahiers des Clauses Administratives Générales) applicables aux consultations lancées à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Cela a nécessité la formation des agents du service et la mise à jour de l'ensemble de nos outils.

Enfin, la prise en compte du développement durable dans les achats s'est traduite par la publication de nombreux textes législatifs et réglementaires. Citons principalement :

- la loi n° 2021-1104 du 22/08/2021 portant lutte contre le réchauffement climatique.
- la loi n° 2021-1485 du 15/11/2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.
- le décret n° 2021-254 du 09/03/2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- les décrets d'application du 17/11/2021 transposant la directive « véhicules propres ».

Par une note du 27/04/2021, les services du SIMAJE ont été sensibilisés sur la nécessité d'intégrer des considérations environnementales dans leurs achats.

Ainsi, en 2021, 100 % des consultations du SIMAJE d'un montant > 40 000 € HT comprenaient un critère en lien avec le développement durable. Ce travail va bien évidemment être poursuivi en 2022 avec également l'objectif d'intégrer des clauses sociales chaque fois que cela sera possible (marchés réservés à des entreprises adaptées ou à des structures d'insertion, clauses d'insertion sociales...).

Enfin, selon les consignes de Monsieur le Vice-Président en charge des marchés publics, des négociations ont été systématiquement menées avec les candidats ayant déposé une offre. Peu d'entreprises ont revu leur offre à la baisse ce qui peut s'expliquer par le contexte économique actuel. Cependant une économie de 2 162 € HT a pu être réalisée.

# Fin